

Fraternité Saint-Pie X : Menzingen à Rome ?

Publié le 3 mars 2017 · 4 min de lecture



Dans *Il Foglio* du 24 février 2017, repris par l'agence cath.ch du 25 février, le journaliste italien **Matteo Matzuzzi** annonce la prochaine acquisition par la [Fraternité Saint-Pie X](#) d'un ensemble de bâtiments, comprenant une église de style néo-gothique, Santa Maria Immacolata all'Esquilino, à Rome. Selon lui, cet achat est le signe d'un accord avec le Saint-Siège, lui aussi très proche. Et il en déduit que la Maison générale sera bientôt transférée de Menzingen à Rome.

A l'appui de ces « révélations », Matteo Matzuzzi écrit : « Le pape serait intervenu directement pour accélérer le tout, via **Mgr Guido Pozzo**, secrétaire de la Commission pontificale Ecclesia Dei. **Mgr Bernard Fellay** (Supérieur de la FSSPX), **Mgr Alfonso de Galarreta** et l'Assistant général **l'abbé Alain Nély**, auraient séjourné du 17 au 20 janvier, à Sainte-Marthe. La Supérieure des [Sœurs de la Fraternité](#) a également assisté aux pourparlers. L'abbé Nély est la personne chargée de finaliser l'achat du complexe. »

Il est vrai que la Fraternité Saint-Pie X est catholique, donc romaine, et que son fondateur, [Mgr Marcel Lefebvre](#), a toujours voulu qu'elle ait une implantation à Rome. C'est pourquoi une de ses premières maisons fut celle d'Albano, non loin de la Ville éternelle. Il est également vrai que, dans les rapports qu'il eut avec les autorités romaines, Mgr Lefebvre, – en digne fils du R.P. **Henri Le Floch** cssp (1862–1950), recteur du Séminaire français de Rome –, a toujours proclamé sa romanité. Ce qui lui faisait écrire au cardinal **Edouard Gagnon**, alors envoyé du pape **Jean-Paul**

II, le 21 novembre 1987 :

« Nous acceptons volontiers d'être reconnus par le pape tels que nous sommes et d'avoir un siège dans la Ville éternelle, d'apporter notre collaboration au renouveau de l'Eglise ; nous n'avons jamais voulu rompre avec le Successeur de Pierre, ni considérer que le Saint-Siège est vacant, malgré les épreuves que cela nous a values ».

D'un point de vue très concret, la Fraternité Saint-Pie X cherche depuis de nombreuses années à acquérir une chapelle à Rome, pour remplacer celle qu'elle possède et qui est malheureusement trop petite. Si cette chapelle, ou mieux cette église, avait des bâtiments annexes, ils pourraient servir de logement pour les prêtres de passage. Mais jamais il n'a été question d'y déménager la Maison générale.

Pour ces raisons, doctrinales et pratiques, il y a eu des projets d'achat à Rome, il y en a et il y en aura, tant qu'une acquisition ferme et définitive ne sera pas réalisée. En revanche, pour répondre aux « révélations » de la presse, il n'y a aucun projet d'achat d'un ensemble à Santa Maria Immacolata all'Esquilino, comme l'écrit Matteo Matzuzzi. Ni Mgr Fellay, ni Mgr de Galarreta, ni l'abbé Nély n'ont séjourné à Sainte-Marthe, ni même n'étaient à Rome, du 17 au 20 janvier. Certes l'abbé Nély doit se rendre fréquemment en Italie, en raison de l'intérim qu'il assure à la tête du district, mais du 17 au 20 janvier il était à Menzingen, et il n'est pas doué de bilocation. La Supérieure générale des Sœurs de la Fraternité, quant à elle, a visité la communauté des religieuses, à Albano, en février, où elle n'a participé à aucune tractation immobilière.

Et d'ailleurs, ce 27 février, le vaticaniste de *La Stampa*, **Andrea Tornielli**, informé à de meilleures sources romaines, écrit :

« Diverses rumeurs se sont propagées ces derniers jours sur la possibilité que la Fraternité achète un bâtiment avec une église adjacente, pour y transférer son siège à Rome et on a parlé du complexe de Santa Maria Immacolata all'Esquilino, non loin du Latran.

« Le complexe se compose d'une église néo-gothique construite au début du XXe siècle, pour les Frères de la charité (appelés « Frères bis ») et d'un bâtiment déjà utilisé dans le passé comme l'école élémentaire et intermédiaire, qui appartient maintenant à un ordre religieux. Il a été dit que François et la Commission Ecclesia Dei auraient facilité l'achat. En fait, ce n'a pas été le cas : la Commission Ecclesia Dei n'est aucunement impliquée, non plus que le Vicariat de Rome. »

Dont acte !

Sources : IlFoglio/cath.ch/Stampa – n°350 du 03/03/17 /La Porte Latine du 3 mars 2017

